



Taxe foncière à payer à mon propriétaire

Par **spycamv2**, le **07/11/2012** à **16:54**

Bonjour,

Mauvaise surprise dans la boîte au lettre, mon propriétaire me réclame 1500 € de taxe foncière. Il le calcul au 1000ème, par rapport à la surface (200m²) de mes bureaux.

J'ai trouvé plusieurs informations contradictoires sur Internet... Légal ou pas légal ? 1500 €, c'est l'équivalent d'un mois de loyer en plus pour moi...

Merci

Par **Marion2**, le **07/11/2012** à **17:00**

Bonjour,

La Taxe foncière est un impôt dû par le propriétaire et non par le locataire, contrairement à la Taxe d'habitation.

Vous n'avez donc rien à régler à votre bailleur.

Je suppose que vous recevez directement la Taxe d'Habitation, et si vous étiez redevable de la Taxe Foncière, les impôts vous feraient parvenir directement leur demande de paiement.

Cdt

Par **Michel**, le **09/11/2012** à **20:58**

Bonjour,

Attention, en cas de location commerciale, pour des bureaux, des entrepôts .. la taxe foncière peut être refacturée à l'occupant. Relisez le bail, cela doit être précisé dessus.